



La Haute-Saône, plus attractive avec moins d'emplois ?

Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local n° 1/2023

En ouverture de séance, Monsieur le président nous présente ses vœux.

Les élus Solidaires lisent une déclaration de boycott et quittent la séance.
Les élus FO-DGFIP lisent la déclaration liminaire jointe.

La présence des élus FO-DGFIP sur l'exercice emplois ne signifie en aucun cas que nous cautionnons la politique mise en place. Bien au contraire, siéger et faire part de nos observations reflètent notre volonté de vous représenter au mieux et de détenir un maximum de réponses à vos interrogations.

Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances pour 2023

En bon pédagogue, le président de la nouvelle instance présente le volet emploi du projet de loi de finances 2023. Usant de ses qualités de communicant, il tente de nous convaincre que les répartitions d'emplois proposées par le Comité Technique de Réseau sont positives et répondent à une volonté stratégique sur l'avenir de nos missions.

Le postulat de départ était la destruction de 1352 emplois mais, grâce à un redéploiement et un recentrage de nos missions, nous arrivons à 850 suppressions « seulement ».

Les orientations sont ciblées, en autres, sur la lutte contre la fraude fiscale, le budget informatique, la formation. A contrario, les gains de productivité, l'allègement des missions, issus des évolutions législatives des SIP, justifient les suppressions. Les agents des SIP apprécieront. Concernant ces structures, les élus FO-DGFIP ont de nouveau demandé si le transfert du recouvrement forcé des SIP dans les PRS était d'actualité. Il nous a été répondu que ce projet est en perspective

Pour être plus précis, certains secteurs d'activité bénéficient d'emplois supplémentaires (exemple : 39 créations d'emplois pour l'ENFIP...).

Avec une certaine gêne, le président « déplore » être le directeur d'un département subissant 4 suppressions.

Voici sa proposition du volet emploi au niveau local :

AFIPA	IDIV HC	A	B	C	TOTAL
+1	-1	+2	-1	-5	-4

Initialement, deux suppressions d'emplois catégorie B étaient imposées. Le transfert de l'emploi provenant du Ministère de la Transition Écologique au titre des taxes d'urbanisme diminue le volume prévu pour aboutir à la suppression d'un emploi.

Cette donnée était absente des documents préparatoires pour ce CSAL.

La répartition par service pour 2023 :

Conseillers aux décideurs locaux	+ 1 AFIPA - 1 IDIV HC
Équipe de renfort	+ 1 A
Brigade départementale de vérification	+ 1 A
Service des impôts des particuliers de Vesoul (résidence Vesoul)	- 1 B - 1 C
Services techniques de Gray	- 1 C
Service des impôts des particuliers de Lure	- 1 C
Service des impôts des entreprises départemental	- 1 C
Trésorerie de Port-sur-Saône	- 1 C

Compte tenu de l'implantation de l'emploi d'AFIPA sur la mission de CDL, FO-DGFIP demande des précisions sur l'organisation envisagée de la Direction. Le président répond qu'il garde en tête une Direction à deux pôles.

Concernant le renfort de l'EDR, il est à noter que ce cadre A sera affecté sur des missions ciblées du SPL et pourra intervenir si besoin sur un périmètre de CDL.

En parallèle, des évolutions d'emplois au mouvement local sont présentées :

Suppression	Création
- 1 IDIV HC Direction	+ 1 IDIV HC SDIF
- 1 IDIV CN SDIF	+ 1 IDIV CN Direction
- 1 B SIP Lure	+ 1 B SDIF
- 1 IDIV CN Trésorerie Port-sur-Saône	+ 1 IDIV CN Direction

Vote unanime contre de FO DGFIP.

Un nouveau CSAL sera convoqué sur ce point le 19 janvier.

Questions diverses

→ FO-DGFIP intervient sur le thème de la sobriété énergétique. Nous alertons sur des dysfonctionnements relatifs aux luminaires. La Direction prend note de cette remarque. Des réunions sur sites sont programmées dans lesquelles seront associés les gestionnaires, responsables et agents.

→ En date du 12 décembre 2022, la Direction Générale a publié une note relative à la préparation des services en cas de délestage électrique (coupure de 2h maximum par zone géographique sur des créneaux de pointe). En l'absence de communication sur Ulysse 70, FO-DGFIP souhaite connaître les modalités d'application au sein de notre département. Les chefs de service ont été destinataires d'une note indiquant les mesures à prendre. Dans un premier temps, les coordonnées téléphoniques des équipes ont été répertoriées. Il est également conseillé de veiller à la charge de son PC. Au vu des conditions climatiques actuelles, ces coupures d'électricité semblent peu probables.

→ FO-DGFIP interroge la Direction sur l'harmonisation des plages variables des agents du SGC de Vesoul sur les horaires de la Direction. Après avoir consulté l'ensemble de ses agents, le responsable doit faire remonter rapidement cette demande aux ressources humaines afin que ce point soit évoqué en CSAL au plus tôt le 31 janvier 2023.

→ Suite à la mise en place de la prime carburant à compter du lundi 16 janvier, les élus FO-DGFIP questionnent sur un délestage des Centres De Contact (CDC) sur les SIP.

À partir de cette date, 3 numéros de portables situés au SIP de Lure, Vesoul et au PGF seront sollicités sur des plages horaires quotidiennes de 2 fois 2h30 jusqu'au 28/02. Les établissements France Services seront également associés dans cette campagne.

→ FO-DGFIP demande un état des lieux sur l'avancée des travaux au CFP de Lure. La fin de ces travaux initialement prévue au 28/01 sera retardée probablement vers la fin du 1^{er} trimestre.

Des aléas de chantiers (COVID, dysfonctionnements du prestataire...) expliquent cette situation.

→ FO-DGFIP réitère la demande du SDIF afin que l'équipe puisse rejoindre le 1^{er} étage du centre des finances publiques de Lure dès que les conditions le permettront. Le directeur répond que cette demande est « dans ses radars ».

→ Les élus FO-DGFIP sollicitent la Direction sur l'avancement des travaux du Centre de Contact. Des difficultés conjoncturelles (absence d'entreprises pour effectuer certains travaux) impactent la fin des travaux estimée courant mars-avril 2024.

→ Suite à la fermeture de l'espace restauration du FJT de Frotey-les-Vesoul au 1^{er} janvier 2023, FO-DGFIP souligne l'absence de communication sur ce sujet. Les questions diverses permettent au Président du Comité Départemental de l'Action Social de découvrir des informations importantes. Il nous en remercie !

→ Les élus FO-DGFIP constatent les difficultés techniques liées à la TOIP, téléphonie par Internet. Malheureusement, la fin des lignes analogiques impose cette évolution. L'analyse de cette problématique est en cours au niveau central.

→ FO-DGFIP demande des précisions sur la campagne de recrutements des contractuels 2023. Le premier type d'autorisation de recrutement correspond aux besoins spécifiques de début d'année. Les services sont actuellement sollicités pour connaître leurs besoins afin de les faire remonter à l'administration centrale.

→ Grâce à la création d'une équipe attractivité, notre département a réussi à s'offrir une page dans le dernier numéro E-Fip. Cependant, la possibilité de recrutement d'un contractuel handicapé catégorie C n'apparaît pas sur notre site Ulysse 70 ni au sein de nos postes respectifs !

Les élus : Julie BOILEAU, Pascal BAULLARD, Vincent RALIOT, Marie-Catherine LEGRAND, Nathalie CREUSOT

Suppléante : Nathalie GUYOT

